

DÉPARTEMENT
de la
Gironde-Maritime

ARRONDISSEMENT
MONTENOT

CANTON
ROYAN

OBJET :
PROPOSITION
d'honoraires

16-82

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
pris part au vote :

DATE
d'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 Aout 1946 1946

L'an mil neuf cent quarante six le cinq du mois
d'Aout, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. REGAZONI Ch., en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 31 Juillet 1946.

Etaient présents : MM. Regazoni Ch. Veyssié, Bo-
chedereux, Dasseux, Mme Parizet, Melle Ri-
kosky, MM. Domecq, Baudet, Péraudeau, Pru-
gnaud, Boulerne, Chazeau, Ollivier, Grussen-
mayer, Arrivé, Bouchet, Counil, Senelier,
Conge.

Absents : MM. Simon, Julien, Chollet, Thomas
Cousinet, Savignac, Prot.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. Conge, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil

estime qu'il y a lieu de transiger à 45.000 frs à
sujet de l'indemnité réclamée par M. Honoré dont
la voiture automobile fut utilisée après le bombar-
dement du 5 Janvier 1945

Monsieur le Maire est autorisé à signer le mar-
ché de gré à gré sur cette base si le Percepteur ex-
ige cette formalité. Cette indemnité sera mandatée
sur l'art. 3 chap. XXIV du B.P. 1946.

APPROUVE

réserves de recours
exercer contre les ad-
ministrations intéressées.

ALLE, le 10 Septembre 1946

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Chef de division délégué,

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM.

acte a eu lieu au
public, établir à
la désignation de
(Art. 51 de la loi
1884).

onner à la suite
qu'ils a empêchés
(Art. 57 de la loi
ale).

Pour extrait conforme :

Le Maire

PRÉFECTURE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DE LA

CHARENTE-MARITIME

LA ROCHELLE, LE 10 Septembre 1946

2^o Division

2^o Bureau

MR/CG



LE PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

à Monsieur le Maire de : ROYAN

(sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet de ROCHEFORT)

OBJET : Réquisition d'une voiture automobile - Règlement des frais
REF. : Votre note du 14/8/46
P.J. : 2

Comme suite à votre note citée en référence, j'ai l'honneur de vous retourner, sous ce pli, revêtu de mon approbation - sous réserve - du marché relatif à la location d'une voiture automobile.

Je tiens à vous indiquer le caractère exceptionnel de cette approbation; en effet, le marché intervenu n'est appuyé d'aucune justification ni d'aucune précision sur l'indication de l'utilisation du véhicule n'est donnée.

Sur ce dernier point, je vous demanderai de vouloir bien me fournir tous renseignements utiles en vue d'exercer le cas échéant un recours, ou de solliciter une participation de la Reconstruction ou des Réfugiés dans la dépense (N^o d'immatriculation, utilisation, etc...).

Enfin, la Commission d'évaluation des réquisitions, saisie de la question m'informe qu'elle n'a jamais été saisie d'un dossier relatif à cette affaire. Toutefois, autant que l'on puisse en déduire, des rares indications portées à ma connaissance, le prix de 45.000 ₣ paraît conforme au barème officiel.

Le Préfet,

A handwritten signature in dark ink is written below the typed name 'Le Préfet,'. The signature is stylized and appears to be 'L. G. G.' or similar.

MARCHE de GRE à GRE (de régularisation)

ENTRE :

Monsieur Charles REGAZONI, Maire de Royan, autorisé par délibération du 5 Aout 1946

Et :

Monsieur HONORE Paul, garagiste à St Georges de Didonne.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Monsieur HONORE Paul recevra une indemnité forfaitaire de quarante cinq mille francs (45.000 frs) pour avoir mis à la disposition de la Mairie de Royan, du 10 Janvier 1945 au 19 Septembre 1945, un véhicule automobile citroën C 6

A ROYAN, le 16 Aout 1946

L'Intéressé,

Honore

Le Maire,

Charles Regazoni

pour recevoir le montant de l'indemnité
contre les délégués de la Mairie de Royan

Le 10 Septembre 1946

Le Préfet,
Pour le Préfet et pour l'Administration,

Alger

3 af. n. 4/10/46
le